

PROCURATION D'ACTIONNAIRE

Le(la) soussigné(e)

nom:

(Si actionnaire est une société)

Forme juridique

adresse / siège social:

propriétaire de :

action(s) de la société :

dénomination sociale :

COIL SA/NV

siège social :

1000 Bruxelles, Rue de la Presse 4

*Immatriculation au Registre des
Personnes Morales*

0448.204.633 (RPM Bruxelles)

(Si actionnaire est une société)

représentée conformément à ses (nom, prénom, fonction)

statuts par 2 administrateurs / 1

administrateur délégué / 1 gérant

qui déclare et garantit par la présente avoir les pleins pouvoirs pour signer cette procuration pour le compte du soussigné / de la soussignée et

désigne comme mandataire : (nom, prénom)

aux fins de le (la) représenter à l'assemblée générale de la société

qui se tiendra le :

5 juin 2013

à :

10.30 heures

à :

3400 Landen, Industriezone 5

et aux fins de voter pour son compte sur tous les points de l'ordre du jour et dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

ORDRE DU JOUR

1 Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2012

2 Approbation des comptes annuels et des comptes annuels consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2012

Proposition de décision :

L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels et les comptes annuels consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2012.

3 Décision concernant l'affectation du résultat de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2011

Proposition de décision :

L'assemblée décide de ne pas distribuer de dividende et de reporter le résultat net de l'exercice 2012 à l'exercice suivant.

4 Décision concernant la réélection d'un administrateur

Proposition de décision :

L'assemblée décide de réélire M. Andrew Reicher, domicilié à Croftdown Road 80, NWN5 1E, Londres, Royaume-Uni et Genaxis SA, ayant son siège social à Visserij 206, 9000 Gand et ayant pour représentant permanent M. Yves Willems, domicilié rue de la Sartre 5c, 1325 Chaumont-Gistoux, en qualité d'administrateurs.

L'assemblée décide que la rémunération des administrateurs pour l'exercice de leur mandat sera fixée de la manière suivante :

- rémunération annuelle de base, correspondant à une estimation forfaitaire de 18 jours de prestations : €43.200/an ; et
- rémunération journalière complémentaire pour toute prestation excédant 25 jours par an : €2.400/jour.

L'assemblée décide, en outre, que leur mandat en qualité d'administrateur expirera immédiatement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016.

5 Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2012

Proposition de décision:

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2012.

6 Décharge au commissaire pour les actes posés dans le cadre de sa mission de contrôle pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2012

Proposition de décision:

L'assemblée décide de donner décharge au commissaire pour les actes posés dans le cadre de sa mission de contrôle en 2012.

7 Questions des actionnaires aux administrateurs et au commissaire conformément à l'article 540 du Code des sociétés

8 Divers

INSTRUCTIONS DE VOTE

Vote sur la proposition 2 de l'ordre du jour

- vote pour ()
- vote contre ()
- abstention ()

Vote sur la proposition 3 de l'ordre du jour

- vote pour ()
- vote contre ()
- abstention ()

Vote sur la proposition 4 de l'ordre du jour

- vote pour ()
 - vote contre ()
- abstention ()

Vote sur la proposition 5 de l'ordre du jour

- pour la décharge de M. James Clarke
 - o vote pour ()
 - o vote contre ()
 - o abstention ()
- pour la décharge de Finance & Management International SA/NV, représentée par son représentant permanent M. Timothy Hutton
 - o vote pour ()
 - o vote contre ()
 - o abstention ()
- pour la décharge de M. Philip Hugues
 - o vote pour ()
 - o vote contre ()
 - o abstention ()
- pour la décharge de Genaxis SA/NV, représentée par son représentant permanent M. Yves Willems
 - o vote pour ()
 - o vote contre ()

<ul style="list-style-type: none">○ abstention ()- pour la décharge de M. Andrew Reicher<ul style="list-style-type: none">○ vote pour ()○ vote contre ()○ abstention ()- pour la décharge de M. Patrick Chassagne<ul style="list-style-type: none">○ vote pour ()○ vote contre ()○ abstention ()
<p>Vote sur la proposition 6 de l'ordre du jour</p> <ul style="list-style-type: none">- vote pour ()- vote contre ()- abstention ()

Si le(la) soussigné(e) n'a pas indiqué d'instructions de vote concernant une des résolutions proposées, le mandataire s'abstiendra de voter pour cette résolution.

Toute procuration doit parvenir au siège d'exploitation de la société (3400 Landen, Industriezone 5) dans les meilleurs délais et au plus tard cinq jours francs avant l'assemblée. A défaut, la société ne reconnaîtra pas les pouvoirs du mandataire.

Cette procuration est irrévocable. Les actionnaires qui ont donné une procuration peuvent assister à l'assemblée mais ne pourront pas voter personnellement.

Fait à :

Le :

Nom-prénom :

Fonction :